



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 12854

Texte de la question

M. Michel Ménard appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les politiques à mettre en œuvre afin de favoriser l'utilisation du vélo au niveau national comme européen. Les résultats du dernier baromètre de la mobilité durable réalisé en septembre 2012 indiquent que l'intention de changer de comportement par rapport à la voiture progresse fortement chez les Français et que la notoriété des modes de déplacement alternatif se renforce. Néanmoins les intentions d'utilisation d'un mode de transport propre sont en baisse, particulièrement en ce qui concerne le vélo, du fait de mesures et d'incitations limitées dans ce domaine. Le développement de ce mode de transport - et sa vulgarisation - est pourtant crucial à l'heure où le débat sur la transition énergétique s'engage. En effet le vélo participe à plus d'un titre à une croissance durable, intelligente et innovante : contribution à l'intermodalité, filière créatrice d'emplois (tourisme à vélo...), amélioration de la santé publique... Aussi il souhaiterait savoir d'une part quelles mesures le ministère compte prendre afin de mettre en place une politique nationale en faveur du vélo et, d'autre part, s'il est possible de veiller à ce que la DATAR et les SGAR prennent en compte ce moyen de transport dans les diagnostics territoriaux actuellement en cours d'élaboration afin de favoriser l'obtention des financements européens en vue d'encourager son déploiement.

Texte de la réponse

Les diagnostics territoriaux stratégiques (DTS) sont un préalable à l'élaboration des programmes européens en France. Par les circulaires du 12 mars 2012 et du 16 juillet 2012, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), a formulé des recommandations sur les orientations nécessaires à leur élaboration, rappelant notamment qu'une approche interfonds devait guider cet exercice, conduit sous la responsabilité du préfet de région en collaboration avec le président du Conseil régional et en relation étroite avec le partenariat régional. La circulaire du 16 juillet 2012 précise par ailleurs que le diagnostic a vocation à aller jusqu'à la formulation d'orientations stratégiques préfigurant la future stratégie du programme. Dans la mesure où le partenariat régional considérerait la promotion du vélo comme un mode de transport constituant une orientation stratégique prégnante de leur territoire, elle pourrait être, de fait, intégrée dans le DTS régional. D'autre part, la circulaire énonce également que, si le diagnostic territorial stratégique doit aider à préparer le futur programme, il ne constitue qu'une première étape de ce processus de préparation et n'a pas vocation à se substituer aux produits des étapes suivantes (évaluation ex ante, ESE, ...) pour arrêter le choix des orientations définitives des programmes. En conséquence, si la promotion du vélo n'est pas formulée comme une orientation stratégique au stade de la rédaction du DTS, le partenariat régional, sous la responsabilité de l'autorité de gestion, a toute la possibilité d'intégrer cette priorité dans leurs futurs programmes opérationnels lors de la procédure d'élaboration de ce dernier. Par ailleurs, le Gouvernement est attaché à la promotion des déplacements doux, tels que le vélo ou la marche. Face à un nécessaire rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, le ministre des transports souhaite donner une nouvelle impulsion à cette politique, en concertation avec les collectivités territoriales et les associations d'usagers. C'est pourquoi, dans les semaines qui viennent, un groupe de travail

sera initié pour aller, au-delà du Plan Vélo présenté en janvier 2012, vers un programme d'actions hiérarchisées avec des axes de travail majeurs, tels que l'évolution des règles qui encadrent la circulation du vélo et du piéton ou le développement de l'intermodalité vélo / transports collectifs au travers notamment du troisième appel à projets « mobilité durable » que le ministre des transports lancera au cours du premier semestre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Michel Ménard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12854

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7085

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1380